



Peut on demander un test adn a des parents mariés

Par **ninaC**, le **18/09/2009** à **10:52**

Bonjour, j'ai eu une relation avec une femme séparée de son mari, elle est tombée enceinte, on ne vivait pas ensemble, j'étais son voisin, et son mari aussi était son voisin. A 1 mois de grossesse elle est retournée chez son mari (ils s'entendaient encore très bien) parce que notre relation était tumultueuse (on en est venus aux mains, on se faisait du mal). Elle avait trois enfants avec son mari, et m'a dit s'être faite avorter peu de temps après notre séparation. Mais je l'ai croisée avec un enfant qui j'en suis sûr est le mien. Aujourd'hui ils sont de nouveau ensemble, et il a reconnu cet enfant comme étant le sien. Est-ce que j'ai des droits ? Et si c'est le cas comment faire pour faire valoir mes droits. Cet enfant je le voulais et j'ai terriblement souffert d'apprendre qu'elle c'était faite avorter. merci.